

*Résolu*, Que, Mardi prochain cette Chambre se forme en Comité pour examiner les Résolutions suivantes :

1. Que dans les Résolutions adoptées par le huitième Parlement Provincial du *Canada*, sur lesquelles fut fondée une Adresse à Sa Majesté, demandant l'union des Provinces de l'*Amérique Britannique* du Nord, il était affirmé que les améliorations requises pour le développement du Commerce du grand Ouest avec les bords de la mer étaient de la plus haute importance, et qu'il était déclaré que ces améliorations devraient être commencées aussitôt que l'état des finances le permettraient.

2. Que le temps est arrivé où l'état des finances et la condition matérielle de la Puissance demandant et permettent l'amélioration complète de notre système de canalisation, de manière à suffire au commerce croissant du pays, et à donner de plus grandes facilités au transport du trafic et du commerce de la Puissance.

3. Que cette Chambre est d'opinion que le Gouvernement du *Canada* devrait procéder de suite à l'amélioration et à l'agrandissement des canaux du *Canada*, d'après les dimensions et dans la mesure recommandées dans le rapport de la commission des canaux, mis devant cette Chambre durant la dernière Session.

4. Que prenant en considération la valeur et le volume du commerce entre les Provinces de l'intérieur et les Provinces Maritimes de la Puissance, cette Chambre est en outre d'opinion que la construction d'un canal par lequel des navires de mer puissent passer du Golfe *St. Laurent* à la Baie de *Fundy*, sans rompre charge ou faire un voyage long et souvent périlleux, autour des côtes de la *Nouvelle-Ecosse*, est d'une importance nationale, et que ce canal devrait être commencé sans délai.

Sur motion de l'Honorable Sir *George E. Cartier*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner certaines Résolutions relatives au chemin de fer Canadien du *Pacificue*.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la Résolution suivante :—

Qu'il est expédient de rendre indemnes les membres du Conseil Privé, l'auditeur général et tous autres officiers et personnes concernés dans l'émission d'un mandat spécial par Son Excellence le Gouverneur-Général, sur un Ordre en Conseil, en date du 17 Octobre 1871, en conformité des dispositions de la 35e clause de l'Acte 31 *Vict.*, ch. 5, pour l'avance de la somme de cent mille piastres, afin de faire face à la dépense pour la force de l'expédition qui a reçu l'ordre de se rendre dans la province de *Manitoba*, un état de la dépense de \$62,150.72, pour l'objet en question, à même la dite somme de \$100,000, indiquant en détail les montants de cette dépense, ayant été mis devant le Parlement, et les exigences du dit Acte ayant été dûment remplies.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondée par l'Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner la Résolution suivante, savoir :—

Qu'il est expédient d'amender, or refondre et étendre à toute la Puissance du *Canada* la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

*M. Street*, du Comité auquel a été envoyée la considération à l'effet que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Que des subsidés soient accordés à Sa Majesté.